

Projet pilote d'aire protégée d'utilisation durable sur Anticosti : une initiative attendue par la communauté

Port-Menier et Québec, 10 juin 2021 – La Municipalité de L'Île-d'Anticosti et Nature Québec tiennent à réitérer leur enthousiasme face à la décision du ministère de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) du Québec de procéder à la mise sur pied d'un projet pilote d'aire protégée d'utilisation durable sur l'île, face à de récentes et vives réactions à l'initiative.

La municipalité et l'organisation environnementale rappellent également qu'une réserve de biodiversité projetée — où aucune activité industrielle n'est permise — a été créée en décembre dernier pour protéger la valeur universelle exceptionnelle d'Anticosti au cœur de sa candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO, qui inclut ses sites fossilifères. Le projet pilote sera utilisé pour documenter comment l'aire protégée d'utilisation durable pourrait être utilisée en complément aux aires protégées strictes de l'île, qui couvrent 2 264 km² de la superficie totale d'Anticosti, afin d'assurer la protection du cadre distant du futur site du patrimoine mondial de l'UNESCO.

CITATIONS :

« L'aire protégée d'utilisation durable est demandée et attendue par la communauté d'Anticosti et plusieurs de ses parties prenantes depuis des années. Ce nouveau type d'aire protégée pourrait permettre de doter la quasi-totalité de l'île d'un statut de protection sérieux et adapté au contexte d'Anticosti. Bien sûr, il demeure toutefois essentiel que les citoyens, citoyennes et autres partenaires puissent s'exprimer sur le projet afin de le bonifier et de s'assurer qu'il répond à leurs besoins tout en protégeant adéquatement l'île », mentionne **John Pineault, maire de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti**.

« L'aire protégée d'utilisation durable est une avenue prometteuse qui pourrait être utilisée pour rétablir des conditions d'intégrité écologique associée à la sapinière à bouleau blanc sur l'île grâce à une foresterie de restauration de la biodiversité. Ce nouvel outil de conservation permettra également de mieux protéger la zone périphérique du futur site du patrimoine mondial en incluant davantage les populations locales à la gouvernance du territoire, un critère important pour l'UNESCO », explique **Alice-Anne Simard, directrice générale de Nature Québec**.

« Le statut d'aire protégée d'utilisation durable est issu de la tradition de conservation européenne et vient tout juste d'être introduit dans la législation québécoise, d'où l'importance de lancer des projets pilotes. Il s'agit d'un outil de conservation complémentaire aux aires protégées strictes qui a fait ses preuves à l'international. Par exemple, le parc national des Forêts en France et le parc national Cairngorms en Écosse sont deux aires protégées où se côtoient protection de la biodiversité, habitations humaines et utilisation durable des ressources naturelles renouvelables. La conservation y est toujours l'objectif prioritaire, tout en permettant de répondre à différentes réalités socio-écologiques locales », explique **Louis Bélanger, ingénieur**

forestier, professeur associé à la Faculté de Foresterie de l'Université Laval et co-responsable de la commission Forêt de Nature Québec.

– 30 –

Contacts médias :

Christophe Aura, COPTICOM

caura@copticom.ca

(514) 797-7986

Gabriel Marquis, Nature Québec

(581) 307-8613

gabriel.marquis@naturequebec.org